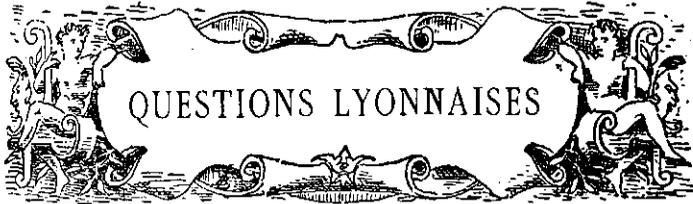


LA CONSTRUCTION LYONNAISE

Journal bi-mensuel

ARCHITECTURE — GENIE CIVIL — TRAVAUX PUBLICS



LE PROJET DE PORT DU QUAI RAMBAUD

La *Construction Lyonnaise* du 1^{er} mars dernier contenait, sous ce titre, une étude de M. Paul Cuminal, à qui son enseignement de la géographie, dans l'une de nos écoles primaires supérieures qu'il dirige, donne un intérêt sur la question à un point de vue particulier. Il a eu le mérite de provoquer au Conseil municipal, sur l'intervention de M. Arnaud, des déclarations que nous estimons devoir mettre aujourd'hui sous les yeux de nos lecteurs, car elles précisent l'utilité de l'exécution du projet.

Voici en quels termes nous les trouvons dans le compte rendu de la séance du 17 mars, à l'Annexe du *Bulletin municipal officiel*, page 135-6 :

M. ARNAUD. — J'ai eu l'honneur, au cours de mon mandat municipal de 1904 à 1908, d'être plusieurs fois le rapporteur d'une question relative à la création du port Rambaud.

Aujourd'hui je veux attirer l'attention du Conseil et de l'Administration municipale sur un article signé de M. Cuminal, paru dans le dernier numéro de la *Construction lyonnaise*.

Il se plaint de l'insuffisance des services qui seront rendus par le port Rambaud, tel que nous l'avons demandé et tel que nous allons l'obtenir. Je ne vous donnerai pas lecture de cet article ; mais je vous signale qu'il exprime en substance ceci : il y aurait avantage à utiliser les crédits qui seront affectés pour la création du port Rambaud à une opération plus vaste paraissant, aux yeux de M. Cuminal, indispensable. Je sais qu'avec l'Etat, il vaut mieux accepter ce qu'il offre. Si nous temporisons, nous risquerions de ne plus recevoir satisfaction. Mais j'avoue qu'après avoir examiné les arguments fournis par M. Cuminal, il m'a semblé qu'il serait préférable pour mieux réserver l'avenir, d'examiner la possibilité de créer un port vers les îles de l'Archevêque. Le port serait de cette façon directement relié à la voie ferrée.

M. LE MAIRE. — Le port qui va enfin prochainement entrer en voie d'exécution et sur la création duquel nous avons longuement discuté, ne peut être établi aux îles de l'Archevêque. En effet, ce port va nous apporter la solution d'un très ancien problème. Le port Rambaud crée un terminus pour la navigation sur les fleuves, rivières et canaux du Nord et de l'Est de la France. Le réseau des canaux a été terminé par la jonction de la Marne et de la Saône. Ce canal, si je me souviens bien, a été construit sur l'initiative de la Chambre de commerce de Chaumont. Le port Rambaud doit être le point d'arrivée de toute cette navigation fluviale. Un port envisagé aux îles de l'Archevêque présenterait toutes sortes de difficultés, car on estime que, pour que ce port ait un réel intérêt pour la navigation, il faudrait qu'il fût relié au Rhône par un canal qui traverserait les terres pour aller aboutir à la hauteur de Jonage. La technique de ce projet est, vous le voyez, assez difficile ; ma compétence ne me permet pas de vous donner de plus grandes explications sur ce point. De plus, le port Rambaud, doit être, le cas échéant, le point de départ de la navigation sur le Bas-Rhône.

M. GOURJU. — La création du port Rambaud est impérieuse et urgente. Le canal de la Marne à la Saône qui a coûté plus de 80 millions est presque inutilisable parce que les bateaux en arrivant à Lyon ne peuvent s'y remiser. Tant qu'on ne fera pas le port Rambaud, la navigation sur la Saône sera en souffrance.

Ensuite, il restera à étudier la question de la navigation sur le Bas-Rhône et sur le Haut-Rhône. Aujourd'hui même, j'ai donné au secrétariat du Conseil général le modèle d'une convocation à adresser aux membres de la Commission interdépartementale pour l'amélioration de la navigation sur le Rhône, dont je suis le président depuis une douzaine d'années.

Elle va se saisir des questions posées par M. Cuminal et de bien d'autres. Mais ces questions n'ont rien de commun avec celle du port Rambaud qui est d'ores et déjà heureusement vidée ; elles doivent être étudiées à part. En tout cas, il ne faut pas abandonner l'idée de la création du port Rambaud, sous le prétexte que d'autres affaires sont encore en souffrance pour ce qui concerne la navigation du Rhône et non celle de la Saône, comme le port Rambaud ; nous avons eu trop de peine à obtenir les promesses qui nous ont été faites.

Vous savez que nous nous sommes heurtés à des chinoïseries invraisemblables. Un dossier que nous avons adressé au Ministère des travaux publics, y est resté vingt mois. Au bout de ce laps de temps, le Ministère nous le renvoya parce qu'il manquait une signature sur un plan du P.-L.-M. On avait mis vingt mois pour s'apercevoir d'une lacune d'ordre aussi puénil.

Félicitons-nous d'avoir pu enfin aboutir sur ce point capital et gardons-nous de ne rien faire qui retarde l'accomplissement du projet.

M. ARNAUD. — En provoquant vos explications, Monsieur le Maire, j'ai obtenu le but que je voulais atteindre en posant ma question.

Ainsi que l'a déclaré M. Gourju, il nous paraît bien exact que la création du port au quai Rambaud, qui est décidée, est impérieuse et urgente, et qu'elle répond aux intérêts matériels primordiaux de la cité. Pour s'en convaincre, il suffit de descendre la Saône, depuis Vaise, et l'on constatera combien la navigation a besoin d'un port véritable pour le trafic des marchandises lourdes. Cette création reste tout à fait indépendante, sans faire aucunement double emploi avec le grand projet d'un port intérieur à la Mouche, dont la création se rattache à un ensemble de travaux, comprenant un barrage mobile éclusé sur le Rhône, en aval du confluent, puis une dérivation à la suite, et un canal de jonction avec la dérivation de Jonage, conceptions dont la réalisation est, certes, des plus désirables, mais qui ne sont encore jusqu'ici qu'à l'état d'études, nécessairement longues, et auxquelles on ne peut subordonner les exigences immédiates de la navigation de la Saône, dont l'essor est entravé dans la traversée de Lyon par l'insuffisance des moyens de débarquement sur les quais, qui n'ont pas été établis en prévision de l'accostage des péniches d'un mouillage de 1 m. 80, et sont, de plus, dépourvus de tout outillage de déchargement et sans aucun raccordement effectif avec les voies ferrées.

Dans de telles conditions, il semble qu'il est assez difficile d'attendre l'expiration de la période des vingt-cinq ou trente années nécessaires à l'accomplissement des intéressants projets qui ont surgi, grâce au concours organisé par l'Office des Transports des Chambres de commerce du Sud-Est, sur l'aménagement du Rhône.

On peut considérer comme heureux, pour l'essor de l'industrie et du commerce lyonnais, appelés à tirer grand profit de la création du port Rambaud, que rien n'en vienne entraver l'exécution, depuis longtemps attendue, et qui s'est heurtée à de si nombreuses difficultés administratives.

Pour terminer, nous emprunterons, comme conclusion, les termes mêmes du rapport de M. Barlatier de Mas, président, rapporteur du jury du concours, qui, à la page 18, s'exprime ainsi sur la nécessité du prompt établissement d'un port sur la Saône :

« Sans doute, en ce qui concerne la Saône, on est en droit de compter prochainement sur une amélioration radicale de cet état de choses, puisque, grâce aux efforts inlassables de la Chambre de commerce, la création d'un nouveau port le long du cours Rambaud, entre le goulet de la célèbre gare d'eau de Perrache et le pont de la Mulatière, paraît chose assurée. Suffisamment spacieux, et d'ailleurs susceptible dans l'avenir

de toutes extensions utiles, pourvu d'un outillage moderne et raccordé avec le réseau P.-L.-M. à la gare de Perrache 2, ce port public sera, en outre, très bien placé pour desservir le quartier industriel qui forme l'extrémité de la presqu'île de Perrache. »

Nos lecteurs, dont beaucoup sont appelés à recevoir, par voie d'eau, les matériaux nécessaires à leur industrie, nous sauront gré d'avoir fixé, par les citations reproduites plus haut, l'état de la question et de leur avoir permis d'entrevoir la réalisation prochaine d'un projet qui répond à leurs besoins.

CARNUTENSIS.

L'EXPOSITION INTERNATIONALE URBAINE DE 1914

L'intérêt d'une exposition à Lyon, au point de vue des profits qu'en devront retirer le commerce et l'industrie de la ville et de la région, a été trop souvent démontrée dans les articles de *la Construction Lyonnaise* consacrés à cette question par nos collaborateurs Sined et Valrose, pour que nous n'apportions pas, avec empressement et satisfaction, notre appoint à l'œuvre que nous verrons éclore dans un an. Pour spécialisée que soit l'exposition prochaine, elle a été conçue dans un esprit assez large pour permettre à l'ensemble des industries nationales d'y participer et aux industries étrangères d'apporter des éléments de comparaison instructifs et profitables.

L'initiative du maire de Lyon est donc des plus heureuses ; avec la ténacité raisonnée et la volonté de faire œuvre utile que nous lui connaissons, nous avons la conviction que cette manifestation économique produira les meilleurs résultats, et qu'elle répondra au véritable rôle d'enseignement qui est la raison d'être des expositions.

Dans les articles publiés au cours des quatre ou cinq dernières années, nos collaborateurs avaient examiné divers emplacements que leur superficie et les facilités d'accès pouvaient permettre d'utiliser. Sur l'emplacement définitivement choisi, M. Antoine Pallière a fait paraître, dès le 1^{er} février 1909, dans *la Construction Lyonnaise*, une étude très détaillée avec plan dont il semble qu'il ait été fait état.

En effet, indépendamment de l'exposition proprement dite, installée dans les bâtiments des abattoirs et couvrant environ 100.000 mètres carrés, dans un espace clos de 26 hectares, où sont répartis une quarantaine de pavillons, une exposition lyonnaise des industries locales sera installée sur les 30.000 mètres carrés situés rive droite du Rhône et appartenant à la ville, en bordure du quai Perrache.

Une passerelle provisoire reliera les deux rives du Rhône, à l'endroit même où doit se construire prochainement le nouveau pont des Abattoirs.

L'exposition lyonnaise comprendra aussi dans son enceinte, un certain nombre de restaurants et des attractions qui resteront ouvertes le soir. Elle sera l'occasion de fêtes de jour et de nuit, de concours de tous genres, sportifs et autres. Quelques congrès sont envisagés possibles, plusieurs sont certains.

Reste maintenant à terminer dans le délai relativement court d'une année les travaux qui permettront l'aménagement en temps voulu. Dans la séance qu'a tenue le Comité de patronage, le 10 courant, à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de M. Herriot, assisté de M. le professeur Jules Courmont, commissaire général, M. le Maire a fait observer que les travaux de gros œuvre sont achevés treize mois avant l'ouverture, ce qui ne s'est vu pour aucune exposition ; le pont va être commencé ; de même la mise en état de viabilité des différentes voies d'accès.

Les adhésions scientifiques et industrielles sont déjà très nombreuses ; ces dernières représentent plus de 300.000 francs d'emplacements loués. Les villes françaises et étrangères répondent avec empressement aux demandes de participation.

Le Conseil municipal de Paris a pris une délibération pour marquer le caractère officiel de sa participation. M. le Président du Conseil a fait accepter par le Conseil des ministres le principe d'une participation officielle de l'Etat. M. Massé, ministre du Commerce, a été chargé par le Conseil de fixer la somme nécessaire pour permettre à l'Etat cette participation.

Il appartient maintenant à tous les bons Lyonnais de coopérer au succès, d'ores et déjà assuré, d'une manifestation depuis longtemps désirée, qui, en appelant dans nos murs une grande affluence d'étrangers, fera mieux connaître notre ville, son activité, les innombrables ressources de ses industries, et qui, indépendamment des profits qu'elle lui procurera, affermira aux yeux du monde la solide réputation de Lyon, la cité du travail fécond, toujours à l'avant-garde du progrès social.

HENRI SOILU.

Voici maintenant quelle est la classification adoptée ; nous n'en donnons le détail que pour les sections qui intéressent plus particulièrement nos lecteurs ; ceux-ci pourront d'ailleurs trouver tous renseignements utiles pour les conditions des demandes d'admission dans les bureaux du Commissariat général, à l'Hôtel de Ville de Lyon, où ils pourront se procurer la brochure contenant le règlement de l'Exposition.

Section I : STATISTIQUES ET DÉMOGRAPHIE. — *Classe 1*.

Section II : VOIRIE. — *Classe 2* : Plans des villes (anciens et modernes) ; Plans d'extension. — *3* : Pavage et goudronnage ; Lutte contre les poussières. — *4* : Balayage et arrosage. — *5* : Fumées. — *6* : Rues et espaces libres. — *7* : Enseignes. — *8* : Services d'incendie. — *9* : Défense contre les inondations. — *9 bis* : Instruments de mesure et appareils scientifiques. — *9 ter* : Appareils de levage.

Section III : TRANSPORTS. — *Classe 10* : Chemins de fer. — *11* : Automobiles. — *12* : Tramways. — *13* : Aéronautique et aéroplanes. — *14* : Navigation fluviale.

Section IV : EAUX POTABLES. — *Classe 15* : Protection des sources et des cours d'eau ; Qualités de l'eau potable. — *16* : Approvisionnement et distribution. — *17* : Stérilisation par les moyens chimiques. — *18* : Stérilisation par les moyens physiques. — *19* : Stérilisation urbaine par les filtres. — *20* : Stérilisation domestique par les filtres. — *21* : Stérilisation par la chaleur.

Section V : EGOUTS ET PURIFICATION DES EAUX USÉES. — *Classe 22* : Egouts. — *23* : Appareils sanitaires. — *24* : Epuration agricole des eaux usées. — *25* : Epuration biologique des eaux usées. — *26* : Epuration chimique des eaux usées. — *27* : Epuration des eaux industrielles. — *28* : Utilisation industrielle des eaux usées. — *29* : Appareils d'épuration pour maisons. — *30* : Destruction des boues provenant des appareils d'épuration.

Section VI : EVACUATION DES RÉSIDUS SOLIDES. — *Classe 31* : Collecte des résidus solides. — *32* : Destruction ou utilisation des résidus solides.

Section VII : HABITATION. — *Classe 33* : La maison moderne. — *34* : Habitations hygiéniques et à bon marché. — *35* : Cités-jardins ; Banlieues-jardins. — *36* : Matériaux de construction. — *37* : Peintures et enduits. — *38* : Papiers peints ; Papiers lavables. — *39* : Revêtements hygiéniques (faïence, céramique, etc.). — *40* : Parquets hygiéniques. — *41* : Appareils et produits anti-poussières.

Section VIII : AMEUBLEMENT. — *Classe 42* : Mobilier d'art. — *43* : Mobilier hygiénique. — *44* : La chambre hygiénique (chambre Touring-Club, etc.). — *45* : Tissus d'ameublement. — *46* : Tapis.

Section IX : LUMIÈRE ET ECLAIRAGE. — *Classe 47* : Etude de la lumière ; Photométrie. — *48* : Eclairage électrique. — *49* : Eclairage au gaz. — *50* : Eclairage à l'alcool. — *51* : Eclairages divers. — *52* : Eclairage des rues. — *53* : Vitrages.

Section X : VENTILATION, CHAUFFAGE ET RÉFRIGÉRATION. — *Classe 54* : Appareils de ventilation. — *55* : Chauffage direct au bois, au charbon, à l'anthracite, etc. — *56* : Chauffage au gaz. — *57* : Chauffage à l'alcool. — *58* : Chauffage électrique. — *59* : Chauffage central (air, eau, vapeur, etc.). — *60* : Systèmes et appareils de réfrigération.

Section XI : ALIMENTATION D'ORIGINE ANIMALE.

Section XII : LAIT ET DÉRIVÉS.

Section XIII : ALIMENTATION D'ORIGINE VÉGÉTALE.

Section XIII bis : APPAREILS DE CUISINE.

Section XIV : BOISSONS HYGIÉNIQUES.

Section XV : FALSIFICATION DES DENRÉES ALIMENTAIRES. — RECHERCHE DES FRAUDES.

Section XVI : EAUX MINÉRALES.

Section XVII : PRODUITS CHIMIQUES SPÉCIAUX. — *Classe 1* : Antiseptiques ; Désodorisants ; Désinfectants ; Epurants ; Insecticides. — *2* : Produits obtenus avec les matières résiduelles urbaines. — *3* : Produits utilisés dans l'éclairage. — *4* : Matières premières pour peintures et enduits.

Section XVIII : PROTECTION DE L'ENFANCE. — PUÉRICULTURE.

Section XIX : L'ÉCOLE. — *Classe 104* : Bâtiments scolaires. — *105* : Mobilier scolaire. — *106* : Matériel d'enseignement. — *107* : L'art à l'école. — *108* : Médecine scolaire.

Section XX : HYGIÈNE MILITAIRE.

Section XXI : SOINS CORPORELS. — PROPRIÉTÉ. — *Classe 110* : Bains populaires ; Piscines ; Natation. — *Classe 111* : Bains-douches. — *Classe 111 bis* : Appareils de bains.

Section XXII : ENSEIGNEMENT PRIMAIRE ET SECONDAIRE.

Section XXIII : ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.

Section XXIV : ENSEIGNEMENT TECHNIQUE, PROFESSIONNEL ET MÉNAGER. — *Classe 127* : Enseignement technique et professionnel. — *128* : Enseignement professionnel et ménager.

Section XXV : HYGIÈNE ET PROTECTION DU TRAVAIL. — *Classe 129* : Physiologie et hygiène du travail. — *130* : Poisons professionnels ; Protection. — *131* : Maladies professionnelles ; Protection. — *132* : Protection contre les accidents du travail. — *133* : Protection de l'enfance ouvrière. — *134* : Invalides du travail. — *135* : Jardins ouvriers. — *136* : Cercles ouvriers. — *137* : L'usine moderne avec organisation de l'hygiène des ouvriers.

Section XXVI : ÉCONOMIE SOCIALE. — *Classe 138* : Mutualité. — *139* : Assurance obligatoire. — *140* : Apprentissage. — *141* : Contrats de travail. — *142* : Participation aux bénéfices. — *143* : Syndicats professionnels (patronaux, ouvriers ou mixtes). — *144* : Coopératives. — *145* : Administration municipale ; Municipalisation des services publics.

Section XXVII : POLICE DES VILLES ET LABORATOIRES DE POLICE. — PRISONS.

Section XXVIII : MALADIES INFECTIEUSES (*parasites, microbes, champignons*).

Section XXIX : DÉSINFECTION. — *Classe 155* : Désinfection par la chaleur ; Appareils. — *156* : Désinfection par les liquides ; Produits et appareils. — *157* : Désinfection par les gaz ; Produits et appareils.

Section XXX : ORGANISATION DE L'HYGIÈNE PUBLIQUE DANS LES ÉTATS.

Section XXXI : SERVICES D'HYGIÈNE DÉPARTEMENTAUX ET MUNICIPAUX. — *Classe 159* : Services départementaux ; Inspection départementale. — *160* : Services municipaux ; Bureaux d'hygiène.

Section XXXII : ASSISTANCE ET HÔPITAUX. — *Classe 161* : Assistance publique et privée. — *162* : L'hôpital moderne (Plans, Maquettes, etc.). — *163* : Hôpitaux d'enfants. — *164* : Hôpitaux marins. — *165* : Hôpitaux de contagieux. — *166* : Hôpitaux-barques. — *167* : Hospices d'aliénés. — *168* : Maternités. — *169* : Matériel hospitalier (avec plusieurs sous-classes). — *170* : Lazarets ; Quarantaines. — *171* : Ambulances. — *172* : Bureaux de bienfaisance. — *173* : Asiles de nuit. — *174* : Secours immédiats aux blessés ; Secours aux noyés. — *175* : Orphelinats. — *176* : Hospices de convalescents. — *177* : Hospices d'incurables. — *178* : Ecoles d'infirmiers et d'infirmières. — *179* : Art dentaire.

Section XXXIII : LUTTE ANTITUBERCULEUSE.

Section XXXIV : LUTTE ANTIALCOOLIQUE.

Section XXXV : TOURISME.

Section XXXVI : CULTURE PHYSIQUE ET SPORTS.

Section XXXVII : ARTS. — *Classe 199* : Peinture. — *200* : Sculpture. — *201* : Gravure et dessin. — *202* : Arts décoratifs. — *203* : Architecture. — *204* : Théâtres.

Section XXXVIII : PHOTOGRAPHIE, CINÉMATOGRAPHIE.

Section XXXIX : INDUSTRIES DU LIVRE, DE L'AFFICHE ET DU JOURNAL.

Section XL : HORTICULTURE. — *Classe 217* : Jardins. — *218* : Fleurs. — *219* : Décoration florale des villes et des maisons.

Section XLI : ÉLECTRICITÉ (*sauf l'éclairage, voir section IX*). — *Classe 220* : Houille blanche. — *221* : Production de l'électricité. — *222* : Emplois de l'électricité (plusieurs sous-classes).

Section XLII : POSTES, TÉLÉGRAPHES, TÉLÉPHONES.

UN MONUMENT CAILLEMER

Un homme vient de mourir, qui était et restera une des illustrations de la cité lyonnaise, encore qu'il n'en fût pas originaire. Mais, trente-huit années de séjour ininterrompu dans Lyon, — la seconde moitié de sa vie, — lui ont conquis sans conteste ses lettres de naturalisation, employées comme

elles le furent à la gloire de la Faculté de droit, créée par lui, et à celle de l'administration des Hospices civils, où il remplit successivement les fonctions d'administrateur, de président de la Commission exécutive, et enfin président du Conseil.

Le jour de ses obsèques, le 11 avril, les plus hautes autorités locales ont rendu un juste hommage à sa mémoire en célébrant, comme elles le méritaient, les qualités ou les vertus du professeur, du doyen, de l'écrivain, de l'érudit, de l'administrateur. En outre, suprême distinction accordée à cette âme d'élite, la ville de Lyon lui a fait des funérailles municipales.

Il ne fait aucun doute pour personne qu'il convient de perpétuer dans notre ville la mémoire de cet homme de bien, et diverses solutions seront envisagées : l'on peut concevoir que son nom soit attribué à une rue, à une avenue, à une place. On peut aussi penser à conserver ses traits à la postérité par un monument digne de lui.

Peut-être n'est-il pas hors de propos de signaler, dans cet ordre d'idées, qu'il existe à Lyon, depuis quarante et quelques années, au centre de l'ancien domaine des Hospices, un socle de monument, destiné, dans le principe, à recevoir la statue du préfet-maire qui conçut la création du parc de la Tête-d'Or, et que, par suite d'événements politiques malheureux, ce socle monumental attend encore une statue.

Le site dont il s'agit et que connaissent bien tous nos lecteurs, ne conviendrait-il pas à l'érection d'un monument rappelant la haute et majestueuse silhouette d'un homme dont la vie fut unie comme un lac, toute consacrée au labeur intellectuel et aux œuvres de charité ?

Nous posons la question, laissant à qui de droit le soin d'y répondre.

RASCHEL.

LE SÉCHAGE DES BOIS

La siccité des bois durs, — principalement pour les pièces destinées à la construction et à l'ébénisterie, — a pris, à l'heure actuelle, une grosse importance.

Autrefois, les bois n'étaient employés que *très secs*, c'est-à-dire après avoir été empilés à l'air libre pendant plusieurs années. Cette méthode à l'air était excellente, mais elle avait l'inconvénient d'être longue et dispendieuse, nécessitant une immobilisation de capitaux et de vastes chantiers.

Aujourd'hui, par suite des hausses successives, de l'augmentation continuelle des frais généraux, il n'en est plus de même. Le bois, au sortir de la scie, est mis sous baguettes, puis vendu, alors qu'il n'a subi qu'un séchage superficiel. Une fois mis en œuvre, ce bois qui n'est pas complètement desséché, « travaille », les assemblages jouent, les joints s'ouvrent, et quelquefois, il se produit une fermentation qui a pour résultat de détruire le bois, soit par la vermoulure, soit par les champignons.

Un journal a signalé dernièrement le procédé qui consiste à laisser pendant un certain temps dans un bassin d'eau, les bois débités, pour avoir un dessevage plus rapide. Cette méthode est loin d'être parfaite, car certains bois, comme le chêne par exemple, perdent leur éclat et deviennent gris. De plus, il faut encore un séchage à l'air libre d'une assez longue durée.

Reste le séchage artificiel, au moyen du séchoir à air chaud. Ce procédé est très rapide, mais il doit être employé avec beaucoup de discernement et nécessite un assez long apprentissage pour arriver à sécher à fond, sans gauchissement ni fentes.

Nous avons pu voir, à Lyon, dans les chantiers de bois de M. P. Grand-Clément, 9, rue de la Buire, un séchoir de 53 mètres cubes, destiné à sécher des plots entiers en bois durs, particulièrement des sciages de chêne de 1 à 8 centimètres d'épaisseur, et dont quelques-uns ont jusqu'à 8 mètres de long.

Le chauffage est obtenu à l'aide d'une chaudière à vapeur,

placée dans une chambre isolée du séchoir et dans laquelle viennent aboutir les appareils : thermomètre, hygromètre et les commandes des registres pour la manœuvre de la circulation d'air.

La manutention des bois dans le séchoir se fait facilement à l'aide de wagonnets sur rails.

La grosse difficulté, nous a dit M. Grand-Clément, est d'arriver à connaître les températures maxima que peuvent supporter les différentes provenances de bois. Suivant que les sciages viennent de Bourgogne, de l'Allier ou du Jura, la manière de sécher est différente. Il en est de même pour le hêtre. Telle provenance supportera 50 degrés vers la fin de l'opération, tandis que telle autre se gercera et éclatera à 40 degrés. Il faut donc dresser des tables pour la température selon chaque fournée et suivre avec beaucoup d'attention la température, le degré hygrométrique de la chambre et le réglage des registres d'air.

Le chêne en plot, séché ainsi en quelques semaines, a les mêmes qualités que celui séché à l'air libre pendant plusieurs années. Il n'est pas *cassant* et prend pendant l'opération une jolie teinte claire, sur laquelle les veines et les mailles paraissent plus brillantes.

Souhaitons donc de voir se répandre ce procédé de séchage, comme cela nous n'aurons plus à redouter, dans nos maisons, les assemblages qui se disjoignent, les portes qui se « retirent » et, ce qui est encore plus grave, les atteintes des insectes ou du redoutable *Merulius lacrymans*, qui a déjà causé de terribles ravages dans divers immeubles de notre ville.

L. J.

LE TARIF D'HONORAIRES DES ARCHITECTES

La Chambre syndicale des architectes français a élaboré un tarif d'honoraires qui a été publié dans son organe, le *Journal des Architectes* (1), en février dernier. Elle appelle l'attention des intéressés sur les considérations de logique et d'équité exposées dans l'article suivant, dont beaucoup de lecteurs de la *Construction Lyonnaise* ne manqueront pas d'apprécier la valeur :

Dans une suite d'articles très documentés publiés l'an dernier, dans notre périodique, notre confrère E. Perney, architecte-expert, vice-président de la C.S.A.F., a étudié la question de la tarification des honoraires.

Les associations professionnelles d'architectes, les congrès, les sociétés locales et régionales, se sont depuis quelques années intéressés d'une façon particulière à cette question.

Alors que les conditions de l'existence ont été profondément modifiées, que dans toutes les professions le taux des rétributions s'est progressivement élevé pour demeurer en corrélation constante avec les nécessités de la vie, la profession d'architecte demeure, parmi les carrières libérales, la seule dont les services soient rémunérés comme au temps du Consulat et du premier Empire.

Ce sont toujours, en effet, *l'avis du Conseil des Bâtiments Civils du 12 Pluviôse an VIII et le décret du 16 février 1807* qui régissent la tarification des honoraires. Encore l'interprétation de ces documents désuets ne fait-elle pas l'objet d'une jurisprudence constante ; les litiges soumis à des juridictions diverses donnent lieu, comme nous l'avons fait remarquer, à des jugements contradictoires.

Il est juste de reconnaître que l'élévation du prix de la construction, — conséquence du renchérissement de la main-d'œuvre, — produit, même avec l'application de l'ancien taux de pourcentage, une augmentation des honoraires de l'architecte.

Pour cette raison, le projet de tarification de la Chambre syndicale des Architectes français conserve comme base d'appréciation cet ancien taux de 5 % du montant des travaux.

Toutefois, en des cas assez fréquents, une rémunération

équivalant au 1/20^e de la valeur des ouvrages ne constitue pas une allocation suffisante. Aussi, dans tous les tarifs élaborés par les Sociétés d'architectes, des dispositions spéciales sont appliquées aux travaux dont le prix de revient n'atteint pas un certain chiffre.

Sans nous ériger en critiques de nos confrères, qu'il nous soit permis de remarquer tout d'abord que le *minimum* au-delà duquel le taux de 5 % est appliqué est fixé très arbitrairement et qu'en second lieu la diminution ou l'augmentation d'une seule unité dans le montant des ouvrages amène l'application d'un taux différent d'honoraires.

Pour 9.999 francs, on adoptera un taux de 7 % par exemple, ce qui produira : 699 fr. 93 d'honoraires.

Pour 10.001 francs, ce sera le taux de 6 %, ce qui produira 600 fr. 06 d'honoraires.

On voit que l'application stricte de certains tarifs conduit à un manque de logique et d'équité.

Un autre inconvénient — qui n'est pas des moindres — nous semble encore en résulter : lorsqu'un règlement se rapproche des chiffres maximum ou minimum des catégories fixées dans un semblable système, l'architecte peut être mis en suspicion par son mandant, lequel est susceptible de conserver cette arrière-pensée qu'un intérêt personnel a guidé l'architecte pour faire admettre les travaux dans la catégorie la plus rémunératrice.

Dans le mode de tarification que nous proposons, nous avons cherché d'autres solutions. Nos lecteurs pourront remarquer que *dans tous les cas* les honoraires sont *rigoureusement proportionnels* à la valeur des ouvrages.

Pour les opérations fractionnées, nous croyons avoir pré-muni suffisamment nos confrères contre l'inconstance d'une certaine clientèle, encline à n'avoir recours à leur science professionnelle que pour l'élaboration des projets et à les faire exécuter, ensuite, sans le concours de leur auteur.

Ce nouveau projet de tarification des honoraires n'apportant dans les coutumes généralement adoptées que des changements rationnels, on ne peut redouter qu'il soit mal accueilli de la clientèle. Tout au contraire, l'idée de logique et d'équité dont il s'inspire lui a acquis, déjà, la bienveillante sympathie des personnalités du monde juridique qui en ont eu connaissance.

Comme il doit être ultérieurement communiqué aux présidents de toutes les juridictions, il ne paraît pas douteux que les jugements à intervenir s'inspireront de ses dispositions pour la solution des litiges.

Nous pensons, qu'en toutes circonstances, nos confrères ont intérêt à en faire usage, puisqu'ils seraient à peu près certains de voir leur demande admise par ceux appelés à devenir leurs arbitres.

ESSAIS FAITS EN ANGLETERRE

en vue de déterminer

le meilleur mode d'entretien des routes

(SUITE¹)

Nous empruntons à notre intéressant confrère *The Engineer* les renseignements qui vont suivre.

Les quatre premières sections faites à Sidcup ont été exécutées par les soins du Conseil du Comté de Kent ; les dix-neuf autres sections ont été exécutées par des Sociétés ou des entrepreneurs désireux de faire adopter leurs procédés ; cela contraste un peu avec ce que nous voyons en France, où les ponts et chaussées ne sauraient accepter aucune suggestion n'émanant pas d'un de ses ingénieurs.

Sections 1 et 2. — La pierre était du granit provenant de Penlee en Cornouailles, concassée en fragments passant en-

(1) *Journal des Architectes*, 28, rue Serpente, Paris (VII).

¹ Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} mars 1913.

tre les anneaux de 44 et 56 millimètres. Elle coûtait 15 fr. 12 la tonne rendue sur la route. Comme matière liante on employait 5 pour 100 de débris de granit allant de 19 millimètres à la poussière. Ils provenaient aussi de Penlee et coûtaient 9 fr. 45 la tonne rendue sur la route. La pierre cassée étendue en couche de 113 millimètres était d'abord comprimée par un cylindrage à sec à 69 millimètres. On achevait la consolidation en ajoutant 5 pour 100 de gravier aigu propre, pris sur place et valant 6 fr. 30 la tonne rendue.

Sur la deuxième section, la couche séchée, une fois fut goudronnée avec le goudron n° 1 (spécification n° 4 du Road Board) appliqué en deux couches. Le travail fut terminé le 17 juin 1912. La surface de goudron dura jusqu'en octobre. Vers le milieu de novembre, le goudron devenu très tendre avait presque disparu ; à la fin de mars 1912, il ne restait que quelques traces de goudron, sauf sur une bande de 45 centimètres de largeur sur les marges de la route.

Section 3. — Macadam simple en mortier de granit et brai formé de 60 pour 100 de pierre cassée de 63 mm., 35 pour 100 de menus allant de 31 millimètres à 63 millimètres, matière coûtant 15 fr. 12 la tonne rendue et 5 pour 100 de débris allant de 10 à 19 millimètres et coûtant 9 fr. 45 rendu. L'agglomérant était du brai employé à raison de 12 litres par mètre carré.

Section 4. — Macadam double au brai, formé d'une première couche de calcaire calibré de 50 à 75 millimètres, comprimée par cylindrage. Le brai de même qualité que pour la section 3 fut versé sur la couche, de façon à ne pas monter jusqu'à la surface, mais à rester à 13 millimètres environ au-dessous. La couche supérieure fut formée de granit concassé à 37 millimètres, avec 5 pour 100 de débris. La quantité de brai employé pour l'empâtage des deux couches fut d'environ 17 litres par mètre carré.

Section 5. — Pavage armé Durax (1). Cubes de granit provenant 50 pour 100 de Suède et le reste de Enderby, près Leicester. Dimensions des cubes, 7 x 9 centimètres. Hauteur totale du pavage, 81 millimètres. Matière agglomérante : brai de goudron délayé dans du goudron ou de l'huile créosotée additionnée de 30 pour 100 de sable fin séché. Le mélange étendu bouillant était enfoncé dans les interstices par un frottement au balai, la surface entièrement couverte avec des débris chauffés, avant que l'agglomérant fût refroidi, fut pilonnée à la main, puis cylindrée au rouleau à vapeur. La durée de cette surface est estimée devoir être d'au moins vingt ans.

Section 6. — Surface macadamisée avec du plascom comme agglomérant. Granit de Penlee cassé à 38 millimètres. L'agglomérant, qui est de nature bitumineuse et qui, en raison de ses propriétés adhésives, est dit devoir maintenir la surface intacte jusqu'à usure par désagrégation, fut appliqué à 140 degrés. La surface fut cylindrée comme d'habitude. La consolidation se produit pendant la construction.

Section 7. — Surface formée de cormastik. Cette matière est composée de menu granit ou basalte de 6 à 9 millimètres, de sable cru de la Tamise et d'asphalte naturel de Sicile pulvérisé contenant environ 10 pour 100 de bitume pur, et de ciment Portland. L'agglomérant était de l'asphalte naturel raffiné de Cuba. La surface macadamisée fut d'abord égalisée, puis badigeonnée d'une solution bitumineuse, le mélange fut ensuite étendu à chaud et uniformément réparti, puis soumis à la compression d'un rouleau de trois tonnes. La prise est si rapide que l'on peut rétablir la circulation des voitures une heure après l'achèvement du travail.

Section 8. — Macadam goudronné. Pierre calcaire concas-

sée entre 50 et 63 millimètres, avec 25 pour 100 de parties plus fines. La surface est couverte de gravier allant de 15 à 25 millimètres pour remplir les interstices. Un mélange de goudron et de brai sert d'agglomérant. La pierre cassée, séchée, fut malaxée avec le mélange bouillant dans une bétonnière rotative maintenue chaude, elle fut ensuite étendue après refroidissement, puis cylindrée au rouleau à vapeur et la surface fut dressée avec un mélange de goudron bouillant et de gravier fin.

Sections 9 et 10. — Macadam de laitier au goudron. Laitier de haut fourneau allant de 19 à 56 millimètres, aggloméré avec du goudron distillé seul.

Section 11. — Tarinac. Laitier de haut fourneau, concassé de 3 à 56 millimètres et traité au goudron à sa sortie du haut fourneau, c'est-à-dire alors qu'encore chaud, il n'a absorbé aucune humidité. L'agglomérant est du goudron déshydraté.

Section 12. — Roadoleum asphalt. Granit de Penlee concassé entre 9 et 42 millimètres. Agglomérant formé d'asphalte bitumineux pur dénommé Roadoleum. La pierre et l'agglomérant furent mélangés à la main sur place.

Section 13. — Rocmac. Granit d'Elvan concassé de 50 à 56 millimètres. Agglomérant formé de silicate de soude, sucre et carbonate de chaux. Le mélange est donné comme imperméable à l'eau. La pierre et l'agglomérant furent mélangés étendus à froid et cylindrés. Ce garnissage fait prise lentement.

Section 14. — Macadam au goudron. Granit bleu de Guernesey, concassé, mélangé à chaud dans un malaxeur avec une composition bitumineuse.

Sections 15 et 16. — Macadam au goudron. La pierre est de l'enstatite (1) de Brundrit's Penmaenmawr concassée de 6 à 50 millimètres ; elle est agglomérée et couverte de tarvia. Pour la section 15, la pierre cassée, cylindrée à sec, était ensuite imprégnée de tarvia, et les interstices étaient garnis de débris imprégnés préalablement de tarvia. Sur la section 16, la pierre cassée était enduite de tarvia avant l'épandage.

Section 17. — Granit de Enderby, aggloméré avec un mélange de bitume raffiné de la Trinidad, de l'asphalte naturel en roche et des débris de pierre. Le granit était concassé à 6 millimètres. Le bitume et l'asphalte étaient fondus dans une chaudière ; on y ajoutait ensuite la pierre cassée, les débris plus fins et un mélange dit Roadamant Mixture, contenant du ciment et d'autres matières, le tout était ensuite étendu comme le mastic d'asphalte.

Section 18. — Pavage en asphalte lithomac. Granit ou autre pierre dure concassée à 25 millimètres, sable à arêtes vives, sable siliceux, calcaire pur broyé et bitume élastique raffiné. Le bitume est fondu dans le réservoir d'une machine permettant le réglage de la température ; la pierre chauffée est plongée dans le bitume, puis étendue et égalisée sur une fondation au moyen de râtaux chauffés. La surface est ensuite cylindrée.

Section 19. — La surface est formée de deux couches étendues successivement, composées toutes deux de granit de Guernesey concassé, aggloméré avec une composition dite pitchmac de nature bitumineuse sur laquelle il n'a pas été donné de renseignements.

Section 20. — Granit de Hornfels concassé à 31 millimètres, étendu et cylindrée au profil exact de la route. Sur cette surface on étendit une matière composée de bitume de la Trinidad et asphalte naturel fondus ensemble ; on versa le mélange de façon à remplir les interstices de la surface. On jeta ensuite des débris de granit sur la couche, et quand elle fut à peu près refroidie, on la cylindra deux ou trois fois.

¹ Je ne crois pas utile de donner les noms des sociétés ou entreprises qui ont fait des essais, les lecteurs pourront les trouver dans *The Engineer* du 24 janvier 1913, p. 97.

¹ (MgFe) O, SiO₂.

Section 21. — Fut faite d'asphalte naturel sans addition d'autre matière.

Section 22. — Granit des îles de la Manche concassé, 60 pour 100 passant entre 44 et 16 millimètres, et 40 pour 100 passant entre 16 et 3 millimètres. L'agglomérant était du bitume raffiné de la Trinidad additionné de 80 pour 100 de gravier passant au crible de 3 millimètres. Le mélange fut étendu à chaud.

Section 23. — Sable à arêtes vives, sans poussière, passant au crible de 3 millimètres, et mélangé à du bitume raffiné de la Trinidad, de façon à faire 85 pour 100 du mélange. Le tout étendu à chaud.

Les sections de Kingston Vale furent construites avec des matériaux analogues à ceux des sections précédemment décrites. Celles des essais de Fulham sont décrites dans le tableau II.

Le goudron, le brai, le bitume et l'asphalte entrent dans la plupart des compositions. Le coût varie dans de très

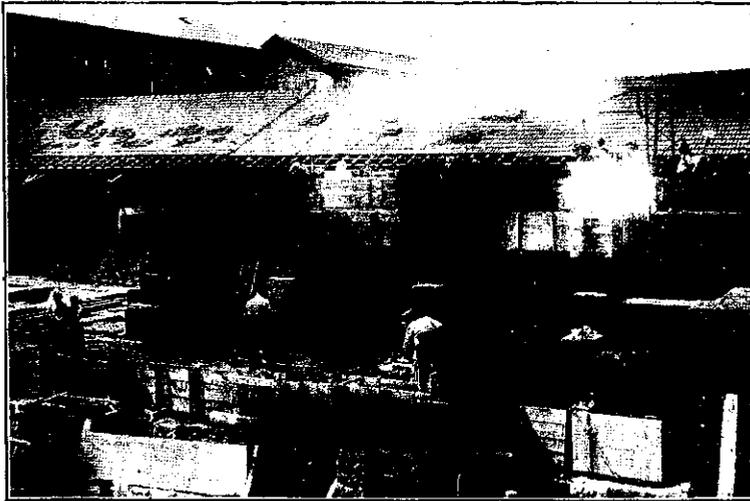


FIG. 1. — Murs de silos en pisé de mâchefer en construction.

Étude sur les Silos Economiques

(suite)¹

Mais avant de nous étendre sur les services rendus par un produit aussi modeste, nous dirons en quelques mots ses origines et son mode d'emploi. Le lecteur voudra bien, à cette occasion, nous pardonner cette petite incursion dans le domaine de la construction. Il y trouvera peut-être quelques renseignements qu'il pourra utiliser un moment ou l'autre ; en tout cas, elle nous ramènera promptement à parler des moulins et des silos.

Beaucoup d'industriels ne se doutent pas que le résidu extrait des foyers de leurs chaudières et encombrant les cours de leurs usines constitue l'élément essentiel d'un type de construction intéressant. Cependant, si l'on songe à l'énorme masse de combustible que dévorent et transforment les générateurs de vapeur que l'industrie a établis sur tout le territoire, et l'immense volume de scories produit par cette combustion, qu'on y ajoute le rendement peut-être plus considérable des hauts fourneaux et des usines à gaz, on ne s'étonne

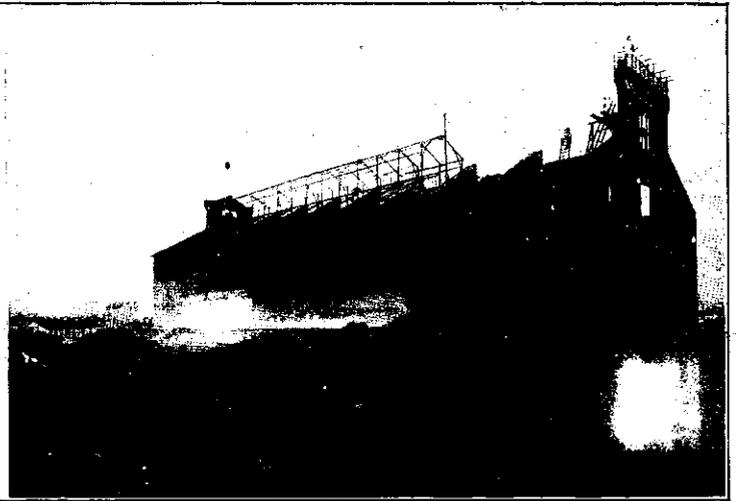


FIG. 2. — Achèvement du gros œuvre d'un silo en pisé de mâchefer.

grandes limites, allant de 3 francs le mètre carré à 13 fr. 90.

De plus, quelques-unes des compositions le meilleur marché se sont remarquablement bien comportées. En ce qui concerne le coût, il faut remarquer que le prix porté pour la valeur du mètre carré est celui payé pour les surfaces mises en observation, qui sont relativement faibles, et ont entraîné une proportion de frais beaucoup plus élevée que n'en occasionnerait le traitement de nombreux kilomètres.

Un point à noter est que, laissant à part les deux premières sections de Sidcup, dont l'une était du macadam lié à l'eau seulement et l'autre du macadam simplement goudronné, les rapports concernant l'enlèvement des boues portent pour toutes les sections, sauf une : *très peu ou balayage limité à l'enlèvement du crottin de cheval.*

La seule exception fut pour la section 13, qui *résista moins bien que le macadam ordinaire lié à l'eau.* L'ébouage de la section 4 de Sidcup fut plus nécessaire que partout ailleurs et dut être pratiquée deux fois par jour en hiver. Sur la section 2 il fut considérable, surtout quand la surface goudronnée commença à se briser. Le simple goudronnage, qui ne coûte que 0 fr. 094 par mètre carré, c'est-à-dire la différence entre 4 fr. 044 et 3 fr. 950, prolonge certainement la durée du macadam ordinaire, car la section 2, qui fut rechargée en même temps que la section 4, aurait pu servir encore six mois.

(A suivre.)

F. CHARLES, ingénieur.

plus que de vastes terrains doivent être consacrés à l'entrepôt des déchets industriels qui forment dans les banlieues des villes, aux environs des forges et usines, de véritables montagnes.

L'idée d'utiliser ces déchets à la construction date d'environ soixante années ; elle procédait probablement de l'emploi de la terre pour en faire des murs en la moulanit sur place dans des coffrages appropriés. Le lieu de ces premiers essais n'est pas exactement déterminé. Comme beaucoup d'inventions qui ont réussi, il est revendiqué par plusieurs localités.

C'est probablement à Lyon ou à Saint-Etienne, peut-être entre ces deux villes, que le pisé de mâchefer prit naissance. Il se propagea rapidement, malgré l'opposition explicable des fournisseurs de pierre et trouva, de suite, son emploi dans la construction des usines et édifices communs, il servit ensuite à édifier des immeubles et bâtiments plus importants et, passa, enfin, dans la pratique courante, à un tel point qu'on peut dire que dans l'agglomération lyonnaise, par exemple, la totalité des usines et des habitations de rapport de troisième ordre et au-dessous, des villas de la banlieue, s'est édifiée en pisé de mâchefer. Son emploi, limité jusqu'à ces dernières années à cette région, s'est de plus en plus élargi et commence à apparaître dans le Midi et dans le Nord.

(1) Voir la *Construction Lyonnaise* du 1^{er} mars 1913.

Il ne faut pas croire que l'économie seule fut la cause de ce rapide succès ; cette découverte constituait réellement un progrès dans la construction, puisqu'elle y apportait un nouvel élément de résistance, de durée, de rapidité d'emploi, de très grandes facilités d'adaptation pour se prêter par moulage à quantité de formes.

Comme il est dit plus haut, le mâchefer s'emploie pour la construction de maisons entières de toutes grandeurs et de toutes hauteurs, pour des voûtes, aires et remplissage de planchers entre solives en fer. Depuis quelques années s'est répandue la pratique de petits matériaux moulés en mâchefer, briques et plots de toutes dimensions pour cloisons ou murs, souches de cheminées, etc...

Comment est constitué le pisé de mâchefer ? Les scories qui le composent peuvent être quelconques ; certains charbons absolument gras, comme il en existe dans le Midi de la France, donnent un produit impropre à s'allier avec la chaux. C'est à peu près la seule restriction à faire. Quoique pouvant être rangées par ordre de valeur, les scories sont généralement toutes d'un bon emploi. Les meilleures sont

de bois munis de poignées ayant généralement 4 mètres de longueur et 90 centimètres de hauteur. Ces panneaux s'assemblent deux par deux au moyen de serre-joints à vis (2) en intercalant entre eux une cale en bois de même longueur que l'épaisseur du mur à obtenir. Les extrémités libres sont fermées par un autre panneau (3). On peut ainsi, le cas échéant, ménager tous les vides nécessaires.

L'habileté des ouvriers consiste à élever progressivement les panneaux en gardant toujours le plus parfait aplomb des murs. Dans la figure 2 on peut voir l'achèvement d'un mur absolument vertical de 22 mètres de hauteur (4).

Les moules peuvent s'enlever de six à douze heures après le moulage, suivant la saison. On conçoit quelle rapidité permet ce mode de construction, si l'on se rend compte, d'ailleurs, qu'une installation mécanique produisant 60 mètres cubes de mâchefer par jour, permet de construire dans une journée 80 mètres carrés de mur de 50 centimètres d'épaisseur, étant donné que la réduction du volume est d'environ un tiers après le pilonnage.

Il est à remarquer que toute cette construction peut s'exé-



FIG. 3. — Suite d'arcs en pisé de mâchefer remplaçant des fermes en bois.

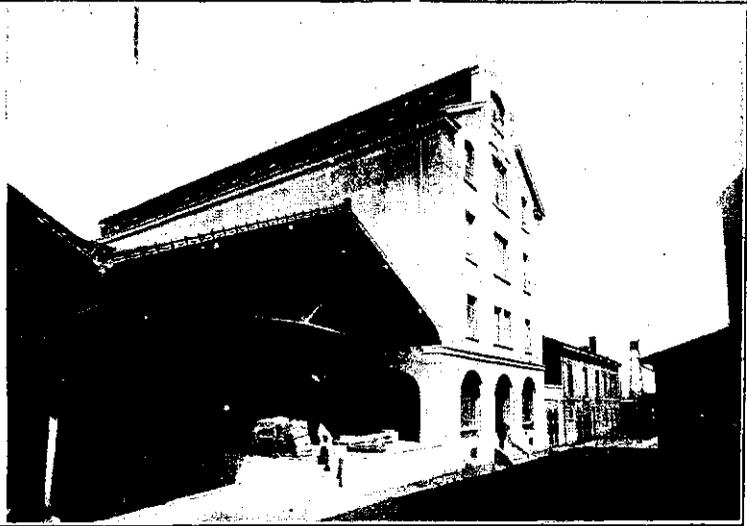


FIG. 4. — Vue d'un silo achevé, façade sur cour d'usine.

naturellement les plus calcinées et les plus maigres, telles que les scories de forges, de verreries, viennent celles d'usines à gaz, celles des locomotives, purgées de suie, celles, enfin, de l'industrie courante. Il faut rejeter pourtant celles qui peuvent contenir des parcelles de produits chimiques. Ces produits peuvent agir d'une manière fâcheuse sur l'épiderme des murs et les enduits qu'il peut recevoir. La qualité tout à fait supérieure est celle des scories qui, sortant des forges, ont été déposées en tas et ont continué à brûler quelque temps à l'air ; leur couleur est d'un beau rouge violacé.

Il est nécessaire, bien entendu, d'utiliser ces diverses qualités suivant les résistances à obtenir ; à ce point de vue, d'ailleurs, la valeur de la chaux à employer a beaucoup plus d'importance. Dans les constructions légères, il suffit d'employer la chaux hydraulique, et la chaux recuite, dite chaux lourde, pour les travaux de résistance et demandant un démoulage rapide ou exécuté pendant la saison froide et laissant craindre la surprise des gelées.

Le mélange se fait comme celui du béton ordinaire, en ajoutant aux scories la qualité et la quantité de chaux voulues. Suivant l'importance de la construction, il se fait à la main ou mécaniquement avec l'arrosage convenable. Les moules (1) constituent évidemment la partie la plus spéciale de l'installation, comme on peut s'en rendre compte par l'examen de la figure 1. Ils se composent de grands panneaux

cuter sans autre échafaudage que des paliers volants, la circulation se faisant sur les murs : avantage assez important quand il s'agit de silos qui, bien entendu, ne comportent pas de planchers intermédiaires. Les figures 1 et 2 indiquent suffisamment la suite de ces opérations. La figure 2 montre le gros œuvre du bâtiment achevé, les traces des panneaux de moulage et les trous de passage des serre-joints. La figure 3 représente une suite d'arcs exécutés en pisé de mâchefer pour remplacer des fermes en bois soutenant la toiture d'un silo et permettant un meilleur dégagement du comble.

(A suivre.)

L. DONNEAUD, architecte.

CONCOURS

LAIGNES (COTE-D'OR)
HOTEL DE VILLE

Un concours est ouvert entre architectes français pour un projet de construction d'un hôtel de ville à Laignes. Montant de la dépense, 80.000 francs. Clôture du concours, le 17 mai 1913. Des primes importantes seront attribuées aux

* Ou liages.

† Ou trappon.

‡ L'exécution de cet audacieux ouvrage est de M. J. Joly, entrepreneur à Lyon.

1 Ou banches.

quatre projets classés premiers. Demander le programme au secrétariat de la mairie.

NICE

ARCHITECTE MUNICIPAL (*Résultats.*)

A la suite du concours ouvert en janvier dernier, pour la nomination d'un architecte municipal, à Nice, M. GRISOLIA, architecte diplômé, a été choisi par le jury.

TRAVAUX DE LA RÉGION

PROJETÉS

OU DEVANT FAIRE L'OBJET D'ADJUDICATIONS PUBLIQUES

AIN. — L'administration de la Caisse d'épargne de *Nantua* a décidé la construction d'un établissement de bains-douches. — La commune de *Saint-Jean-le-Vieux* a chargé M. L. Lambert, architecte à Lyon, d'établir un projet d'adduction d'eau potable, qui comprendra l'établissement de filtres, avec réservoirs de grandes dimensions, pouvant parer aux éventualités d'incendie, dans le bourg principal et dans les hameaux. — M. Vuillermet, architecte voyer, a été chargé d'établir les projets de grosses réparations à l'église et de reconstruction de l'école de garçons de *Saint-Trivier-de-Courtes*. — M. Curny, architecte à Lyon, a été chargé par la commune de *Châtillon-sur-Chalaronne*, de l'établissement des projets de construction d'un hôtel de ville, hôtel des postes et salle des fêtes.

ALLIER. — On annonce la création, à *Cusset*, par les soins d'une Société anonyme, ayant à sa tête M. Mercier, entrepreneur de travaux publics, d'une verrerie qui sera construite dans la propriété de M. Vignancourt, située au lieu dit les Boulares, derrière la gare de Cusset.

CÔTE-D'OR. — Un projet a été établi par M. Courtois, pour l'alimentation en eau potable de la ville de *Montbard*. — MM. Merle, ingénieur à Beaune, et Bergerat, agent voyer, à Saint-Jean, ont été chargés de dresser les projets d'adduction d'eau potable à *Saint-Jean-de-Losne*.

DOUBS. — M. Maurice Botterin, architecte, est définitivement chargé de la construction à *Besançon* d'un marché couvert et des travaux nécessaires pour le transfert des musées au Palais Granvelle. La dépense totale atteindra environ 1.500.000 francs. — M. Richard, architecte à Pontarlier, a établi un devis s'élevant à 6.890 francs, pour réparations à la maison commune et d'écoles et construction d'une remise pour corbillard, à *Rochejean*.

HAUTE-LOIRE. — La ville de *Brioude* doit faire procéder à l'installation du chauffage central à l'école primaire supérieure de jeunes filles.

HAUTE-SAÔNE. — M. Rouch-Blondel, architecte à Gray, est chargé de la construction d'un hôtel des postes dans cette ville.

HAUTE-SAVOIE. — Le Conseil municipal de *Bonneville* a adopté les plans et devis établis par M. Raillon, architecte, pour la construction d'un groupe scolaire sur l'emplacement de l'ancienne caserne. La dépense prévue est de 136.341 francs.

JURA. — La ville de *Salins* va faire procéder à la construction d'un établissement d'un bains-douches populaires, dont le devis est de 50.000 francs.

SAVOIE. — Le projet définitif d'aménagement de l'école pratique de commerce et d'industrie, à *Chambéry*, dans le clos Saint-François, a été établi par M. Bertin, architecte ; le devis détaillé s'élève au total à 328.000 francs.

VAR. — Le Conseil municipal de *Saint-Raphaël* vient de donner son approbation au projet de construction d'une caserne de gendarmerie, à Agay. La dépense est évaluée à 39.048 francs.

AVIS ET RENSEIGNEMENTS DIVERS

Débouché pour le fer blanc en Sicile.

On lit, dans les *Nachrichten für Handel und Industrie*, de Berlin, que l'industrie des conserves de tomates qui se développe considérablement en Sicile, nécessite l'importation, pour la confection des boîtes, de plus grandes quantités de fer-blanc. Les fabriques les plus importantes sont établies à Termini et à Bapheria ; une usine vient également d'être installée à Vittoria. Enfin, la place de Trapani utilise également de grosses quantités de fer-blanc pour la mise en boîtes des conserves de thons fabriquées dans cette région.

Débouché pour le ciment en Russie.

Le consul d'Angleterre à Vladivostock écrit que, par suite de la construction du chemin de fer de l'Amour et de l'exécution de nombreux travaux militaires et navals, il y a, dans cette région, une grande demande pour le ciment.

On estime que l'établissement d'un dépôt de ciment serait rémunérateur à Blagovest-chensk, où la demande est continue et croissante.

Le prix moyen est d'environ 21 roubles le baril.

Construction de palais en Bulgarie.

Le Ministère des Travaux publics, à Sofia, ouvre un concours international pour l'élaboration des plans : 1° d'un palais royal ; 2° d'un palais de justice, à édifier dans ladite ville.

Les propositions sont reçues au Ministère précité jusqu'au 1^{er} juillet 1913.

On peut se procurer les programmes et plans relatifs à ce concours au Ministère précité.

COURS OFFICIEL DES MÉTAUX

11 Avril 1913	DROITS D'ACCISE EN SUS	
	les 100 kil	
Cuivre en lingots affiné	200 »	205 »
— en planche rouge	240 »	245 »
— — — — — jaune	210 »	215 »
Étain Banks en lingots	595 »	600 »
— Billiton et détroits en lingots	600 »	605 »
Plomb doux 1 ^{re} fusion en saumons	52 50	53 50
— ouvre : tuyaux et feuilles	59 »	60 »
Zinc refondu 2 ^e fusion	64 »	65 »
— laminé en feuilles. Vieille montagne	84 50	85 50
— — — — — Autres marques	83 50	84 50
Nickel brut pour fonderie	530 »	» »
— laminé	700 »	» »
Aluminium brut pour fonderie	265 »	» »
— laminé	575 »	» »
Fer laminé 1 ^{re} classe	24 »	24 50
Fer à double T. AO	23 50	24 »
Tôle ordinaire 3 millimètres et plus	26,50	27 »

DEMANDES EN AUTORISATION DE BATIR

Du 31 au mars 12 avril 1913

Rue Paul-Bert, 266. Exhaussement. Propr., Mme veuve Marchand, y demeurant. Arch., M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

Rue Roux-Soignat, 4. Maison. Propr.-arch., M. Pinet, y demeurant.

Rue Danton, 32-34. Bâtiments industriels. Propr., M. Burton, avenue Félix-Faure, 83. Arch., M. Hamon, rue Cornavent 47, à Villeurbanne.

Rue de Créqui, 305. Maison. Propr., M. Bruyas, rue Pierre-Corneille, 73. Arch., M. Bruyas, quai de Retz, 18.

Rue Louis. Maison. Propr., M. Peyrat, y demeurant. Arch., M. Denard, cours de la Liberté, 61.

Rue de la Maisonnelle. Maison. Propr., M. Grobel, y demeurant. Arch. M. Pinet, rue Roux-Soignat, 8.

Rue des Noyers, 7. Maison. Propr., M. Quinty, rue de la Garenne, 1.

Impasse des Cinq. Maison. Propr., M. Masson, rue de la Part-Dieu, 61. Arch., MM. Robert et Chollat, rue de la Barre, 12.

Cours Lafayette, 306. Maison. Propr., M. Frize, boulevard du Nord, 87. Arch., MM. Revol et Rigard, rue Ferrandière, 31.

Rue Juliette-Récamier, 3. Maison. Propr., M. Tallias, cours Tolstoï, 7.

Rue Président-Kruger, 5. Atelier Propr., M. Marion, rue Danton, 28.
Impasse du Pré-Gaudry. Atelier. Propr., M. Toillon, y demeurant.
Passage du Lutin. Maison. Propr., M. Mégevand, cours Tolstoï, 17.
 Arch., Société Lyonnaise d'Architecture, rue du Dauphiné, 120.
Cours Richard-Vitton, 57. Annexe. Propr., M. Roybin, y demeurant. Arch., M. Curny, rue Paul-Bert, 351.
Rue Louis. Maison. Propr., M. Laschamps, rue Servient, 98.
Passage Saint-Charles prolongé. Maison. Propr., M. Avrial, y demeurant.
Impasse de Serin, 22. Maison. Propr., Mme Rougeot, y demeurant. Arch., M. Bault, chemin de la Pomme, à la Demi-Lune.
Chemin Saint-Neslor, 26. Annexe. Propr., M. Koch, y demeurant. Entrepr., M. Decourcière, rue Burdeau, 23.
Rue Villebois-Mareuil. Maison. Propr., M. Bureau, 1, rue des Maçons.
Mas de la Pincotière. Maison. Propr., M. Mouzauge, rue Chaponnay, 68.

RÉSULTATS D'ADJUDICATION

Ain. — 2 avril. — *Préfecture*. — Route nationale n° 79. Rectification entre le chemin de Leysard et le col de Berthian. Montant, 29.500 fr. Soumissionnaires: MM. Levat. — Gallet père et fils. — Delgrosse, prix du devis. — M. Larmarand, 5 p. 100 d'augmentation. — MM. Thollas, 0,70 p. 100. — Paillet, 1 p. 100. — Adjud., M. Mass rano, à Arbuét. 12 p. 100 de rabais.

Allier. — 2 mars. — *Mairie d'Ebreuil*. — Travaux d'adduction d'eau potable de la ville d'Ebreuil. Montant, 56.650 fr. — Adjud., M. Léon Sinturel, à Bellesaves, prix du devis.

Allier. — 16 mars. — *Mairie de Saint-Pourcain*. — Divers travaux de réparation aux bâtiments communaux : écoles, mairie, théâtre, justice de paix, halles, gymnase, conciergerie du cimetière et construction d'un caveau pour les inhumations provisoires — 1^{er} lot. Terrassement, maçonnerie, couverture. Montant, 3.988 fr. 88. Soumissionnaires : MM. P. Lombret fils, J. Lombret, prix du devis. — Adjud., M. Alfred Simonnet, à Saint-Pourcain-sur-Sioule, 0,16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, serrurerie, ferblanterie. Montant, 2.148 fr. 55. Soumissionnaires : MM. Charret Mazet, 0,08 p. 100. — E. Péniche, 14 p. 100. — Adjud., M. Auguste Chapon, à Saint-Pourcain-sur-Sioule, 17 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 2.731 fr. 95. Soumissionnaires : MM. A. Bourgougnan, Folghera, 0,10 p. 100. — Jacob, 14 p. 100. — Adjud., M. Adolphe Guesnet, à Saint-Pourcain-sur-Sioule, 17 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 15 mars. — *Mairie d'Annonay*. — Construction d'un abattoir. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 119.195 fr. 84. Adjud., M. Pelatan, à Marseille (Bouches-du-Rhône), 7,50 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Serrurerie. Montant, 16.526 fr. 15. Adjud., M. Bayon, au Chambon-Feugerolles, 11 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente et menuiserie. Montant, 26.709 fr. Adjud., M. Petit, à Bourg-Argental (Loire), 11 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Ferronnerie et vitrerie. Montant, 19.506 fr. 25. Adjud., Union ouvrière des plombiers-zingueurs, à Lyon (Rhône), 28 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Plâtrerie et peinture. Montant, 16.081 fr. Adjud., M. Seux, à Bouliou, 1 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 22 mars. — *Mairie d'Annonay*. — Reconstruction du stand de gymnastique chemin Levret. (1^{er} lot). Montant, 10.279 fr. 20. Adjud., M. Mme veuve J. Sitterre et F. Feasson, à Annonay, 10 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 29 mars. — *Mairie d'Annonay*. — Construction d'un réservoir d'eau à Charmenton. Montant, 35.059 fr. 71. Soumissionnaires : M. Cattel, 5 p. 100 d'augmentation. — Mme J. Sitterre et M. F. Feasson, 5 p. 100. — MM. Dérosier-Maisonniel, 7 p. 100. — Bonnardel, Bernard et Guironnet, 10 p. 100. — Rouveure père et fils, 12 p. 100. — Adjud., M. Sauzon, à Annonay, 17 p. 100 de rabais.

Ardèche. — 30 mars. — *Mairie de Saint-Privat*. — Construction d'un bureau de poste. Montant, 8.095 fr. Soumissionnaires: MM. Croze, 3 p. 100. — Rouvière, 1 p. 100. — Ranchin, 1 p. 100. — Gleyzal, 1 p. 100. — Laurent, 3 p. 100. — Adjud., M. Hilaire, à Pont-d'Ucel, prix du devis.

Ardèche. — 5 avril. — *Mairie d'Annonay*. — Construction d'un réservoir. Montant, 34.301 fr. 75. Soumissionnaires : MM. Rouveure père et fils, prix du devis. — MM. Bonnardel, Bernard et Guironnet, 2 p. 100 — Mmes veuves Aiterre et Feasson, 3 p. 100. — Adjud., MM. Chabal et Cie, 34, rue Ampère, à Paris, 11 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 15 mars. — *Sous-préfecture d'Aix*. — Méry-rue. Réfection de caniveaux. Montant, 3.260 fr. 60. Adjud., M. Julien, à Saint-Cannat, 8 p. 100 de rabais.

Bouches-du-Rhône. — 15 mars. — *Sous-préfecture d'Aix*. — Travaux d'assainissement à Puy-Sainte-Réparate. — 1^{er} lot. Assainissement du ruisseau des Pontiers. Montant, 2.500 fr. Adjud., M. Terri, à Puy-Sainte-Réparate, 17 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Assainissement des quartiers des écoles. Montant, 3.000 fr. Adjud., M. Terri, 26 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Installation d'une borne-fontaine. Montant, 1.500 fr. Adjud., M. Terri, 27 p. 100 de rabais.

Doubs. — 29 mars. — *Mairie de Montbéliard*. — Construction d'un collège de jeunes filles. — 1^{er} lot. Terrassements et maçonnerie. Montant, 94.413 fr. 17. Adjud., MM. Birr frères, à Montbéliard, 2 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 46.292 fr. 84. Adjud., MM. Thévenon,

à Saint-Etienne (Loire), 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, ferblanterie. Montant, 15.312 fr. 48. Adjud., M. Vivier, à Besançon, 19 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 13.632 fr. 22. Adjud., M. Hennequin, à Montbéliard, 17 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie. Montant, 30.888 fr. 80. Adjud., M. Zimmermann, à Valentigney, 13 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 29 mars. — *Préfecture*. — Travaux départementaux. 1^{er} Construction d'une caserne de gendarmerie à Costaros. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 12.509 fr. 75. Adjud., M. Pestre, au Puy, 5 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture, etc. Montant, 11.068 fr. 50. Adjud., M. Pestre, au Puy, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 5.127 fr. Adjud., M. Gravejal, au Puy, 16 p. 100 de rabais. — 2^e Construction de water-closets à la préfecture. 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 1.723 fr. 10. Adjud., M. Pestre, 12 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Appareils, plomberie, etc. Montant, 957 fr. 15. Adjud., M. Gravejal, 16 p. 100 de rabais. — 3^e Construction d'un canal avenue de Vals. Montant, 1.650 fr. Adjud., M. Pestre, 11 p. 100 de rabais.

Haute-Loire. — 6 avril. — *Mairie de Tence*. — Construction d'un groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 39.711 fr. 78. Adjud., M. Millard, au Chambon-de-Tence, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie, etc. Montant, 36.382 fr. 70. Soumissionnaires : M. Changea, prix du devis. — MM. Balmain, 5 p. 100 — Mounier, 5 p. 100. — Grand, 5 p. 100. Sauze, 2 p. 100. — Adjud., M. Charrat, à Montfaucon, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Couverture, plomberie. Montant, 9.662 fr. 25. Soumissionnaires : MM. Tardieu-Descours, 4 p. 100. — Masson, 10 p. 100. — Tourneville, 11 p. 100. — Vial, 14 p. 100. — Berthouze-Bouchet, 3,50 p. 100. — Adjud., M. Marchet, à Monistrol-sur-Loire, 14,05 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture et vitrerie. Montant, 15.471 fr. 29. Soumissionnaires : MM. Thévenot aîné, 5 p. 100. — Pissère, 8 p. 100. — Mallet-Nalosse, 12 p. 100. — Charroin, 6 p. 100. — Millard, 6 p. 100. — Adjud., M. Bory, à Monistrol-sur-Loire, 13 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Construction des avenues. Montant, 2.719 fr. 44. Adjud., M. Millard, 1 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 27 février. — *Sous-préfecture de Thonon-les-Bains*. — Yvoire. Adduction d'eau potable. Montant, 65.300 fr. Soumissionnaires : MM. Duchanel et Cerutto, 4 p. 100 d'augmentation. — MM. Aulas et Vidal, 5 p. 100. — Adjud., M. Caichom, à l'Arbresle (Rhône), 7 p. 100 de rabais.

Haute-Savoie. — 17 mars. — *Mairie de Chamonia*. — Construction d'un cimetière au Biolay. Montant, 62.300 fr. 27. Adjud., M. Anselmo Josué, à Chamonia, 15 p. 100 de rabais.

Isère. — 6 février. — *Mairie de Chuzelles*. — Chuzelles. Chemin vicinal ordinaire n° 3, des Allegnières. Rectification de ce chemin sur 150 m. 45 et construction d'un pont sur la Sévenne (1^{er} lot). Montant, 2.000 fr. — Soumissionnaires : MM. Raie frères, Barral, prix du devis. — Lanier, 1 p. 100 de rabais. — Non adjugé.

Isère. — 21 mars. — *Préfecture*. — Travaux de surélévation du bâtiment des archives départementales. — 1^{er} lot. Maçonnerie, légers ouvrages, peinture. Montant, 17.751 fr. 07. Soumissionnaires : MM. J. Bonnet, 10 p. 100. — Viro, 3 p. 100. — Carron, 2 p. 100 d'augmentation. — MM. P. Bonnet, Negro, Martin, Conin, prix du devis. — Adjud., M. Béatrice, 6, rue Colbert, à Grenoble, 1 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, couverture, zinguerie, plomberie. Montant, 8.024 fr. 50. Soumissionnaires : MM. Billard, 4 p. 100. — Daganaud, J. Marchand, 5 p. 100. — Lapierre, Gonon, Riviére, 6 p. 100. — Adjud., M. Demejon, 6, rue Thiers, à Grenoble, 7 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Serrurerie. Montant, 3.104 fr. Soumissionnaires : MM. Humbert, 15 p. 100. — Benedetto, 18 p. 100. — Colomb-Rey, 21 p. 100. — Berger, 22 p. 100. — Papet, 23 p. 100. — Bertrand, 25 p. 100. — Parat, 26 p. 100. — Adjud., M. Drevot, 140, cours Saint-André, à Grenoble, 27 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie, quincaillerie, mobilier. Montant, 17.977 fr. 88. Soumissionnaires : MM. Maeder, Gauthier, 12 p. 100. — Bavoux, Déchaux, 14 p. 100. — Rochas, Germain, 15 p. 100. — Girard, Raffin, 17 p. 100. — Vallin, 18 p. 100. — Baret, 23 p. 100. — Adjud., M. Eugène Sibille, 114, cours Saint-André, à Grenoble, 24 p. 100 de rabais.

Isère. — 27 mars. — *Mairie de Grenoble*. — Service du Génie. Construction d'un casernement au poste optique du Moucherotte. Non adjugé.

Isère. — 29 mars. — *Mairie de Vienne*. — Remplacement de la colonne d'alimentation en eau sur le réservoir de Sainte-Blandine. Montant, 13.000 fr. Adjud., M. Gire, à Bourg-Argental, 12,35 p. 100 de rabais.

Isère. — 30 mars. — *Mairie de Merlas*. — Adduction d'eau potable. Montant, 10.100 fr. Soumissionnaires: MM. Chamard, 12 p. 100. — Thermo, 5 p. 100 d'augmentation. — Non adjugé.

Loire. — 22 février. — *Mairie de Saint-Etienne*. — Réparation des toitures et grosses réparations au marché aux bestiaux, aux abattoirs des Motte-tières. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries. Montant, 6.784 fr. 40. Adjud., M. Allègre, route de Saint-Chamond, 31, à Saint-Etienne, 16 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Charpente, menuiserie. Montant, 10.139 fr. 94. Adjud., M. Chateau, rue d'Annonay, 58, à Saint-Etienne, 3 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en fer, serrurerie. Montant, 17.531 fr. 84. Adjud., M. Roques, rue Elisée-Reclus, 19, à Saint-Etienne, 5 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 2.313 fr. 05. Adjud., M. Thévenot, rue Marengo, 6, à Saint-Etienne, 23 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Couverture et zinguerie. Montant, 33.389 fr. 37. Adjud., M. Depeyre, rue d'Annonay, 6, à Saint-Etienne, 24 p. 100 de rabais.

Loire. — 23 février. — *Mairie de Grand-Croix*. — Construction d'un abattoir communal. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonnerie. Montant, 31.463 fr. 50. Adjud., M. Arnaud, à Grand-Croix, prix du devis. — 2^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.863 fr. 16. Adjud., M. Roche, à Saint-Etienne, 19 p. 100 de rabais.

Loire. — 18 mars. — *Hospices civils de Saint-Etienne*. — Agrandissement du service général des contagieux. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonnerie. Mont., 31.250 fr. Non adjugé. — 2^e lot. Ciment. Mont., 13.000 fr. Adj.,

M. Pailleron, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — 3^e lot. Charpente en bois. Montant, 8.200 fr. Adjud., M. Chateau, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — 4^e lot. Menuiserie et parquets. Montant, 12.200 fr. Adjud., MM. Petit et Chatagnon, à Saint-Etienne, 16 p. 100 de rabais. — 5^e lot. Serrurerie et quincaillerie. Montant, 7.500 fr. Adjud., M. Pailleret, à Saint-Etienne, 12 p. 100 de rabais. — 6^e lot. Plâtrerie, peinture, vitrerie. Montant, 21.100 fr. Adjud., M. Gras, à Saint-Etienne, 6 p. 100 de rabais. — 7^e lot. Zinguerie, plomberie. Montant, 7.100 fr. Adjud., Mme veuve Fournel, à Saint-Etienne, 26 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 23 février. — *Mairie de Cunlhat.* — Aménagement d'une caserne de gendarmerie. Montant, 9.043 fr. 16. — Soumissionnaires : MM. Sugers frères, 9 p. 100. — Adjud., M. Aniré Ponchon, à Cunlhat, 11 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 8 mars. — *Préfecture.* — Réparations aux fontaines de Lussat. Montant, 7.525 fr. Soumissionnaires : MM. Brunet, 3 p. 100. — Mallet, 3 p. 100. — Adjud., M. Chambonnet, rue Savaron, à Clermont, 5 p. 100 de rabais.

Puy-de-Dôme. — 22 mars. — *Mairie de Riom.* — Construction d'un égout faubourg de Mozac et partie du boulevard de la République. Montant, 14.000 fr. Adjud., M. Alexis Guyot, à Blot-l'Église, 12 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 16 février. — *Mairie d'Autun.* — Construction d'une école de garçons, rue Bouteiller. Soumissionnaires : MM. Terrade, 5 p. 100. — Desfours, 4 p. 100. — Bondy, 7,45 p. 100. — Non adjugé.

Saône-et-Loire. — 28 février. — *Sous-préfecture de Chalon.* — Construction du groupe scolaire de Jugy. Montant, 39.732 fr. Adjud., M. Giron, à Sennecey, prix du devis.

Savoie. — 22 février. — *Mairie d'Albertville.* — Service du génie. Travaux à exécuter dans la place de Bourg-Saint-Maurice pour la construction d'une route allant de Montrignon à Courbaton. Montant, 120.000 fr. Soumissionnaires : MM. Bedoni, 5 p. 100. — Francescoli, 5,25 p. 100. — Basso Albin, 6 p. 100. — Basso François, 6 p. 100. — Basso Jean aîné, 6 p. 100. — Magnin Félix, 9 p. 100. — Darnaud, 10 p. 100. — Magnin Symphorien, 12 p. 100 d'augmentation. — MM. Pinorini Henri, 7,50 p. 100. — Pinorini Paul, 7 p. 100. — Detraz, 5 p. 100. — Labadie, 5 p. 100. — Adjud., M. Bianchi, à Bourg-Saint-Maurice, 15 p. 100 de rabais.

Savoie. — 1^{er} mars. — *Préfecture.* — Route départementale n° 8, de Saint-Pierre-d'Albigny à Aix-les-Bains. Montant, 7.000 fr. — Soumissionnaires : MM. L. Mommamichel, 2 p. 100. — A. Sogno, 8 p. 100. — F. Triquet, 16 p. 100. — Adjud., M. Constantin Verceletti, à Ecole, 18 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 29 mars. — *Préfecture.* — Canal du Centre. Modifications à apporter aux chambres des vannes cylindriques à l'amont des écluses. Montant, 50.000 fr. Soumissionnaires : MM. Martin père et fils, 5 p. 100. — Desarménien, 15 p. 100. — Rigaud, 1 p. 100. — Adjud., M. Riffier, à Chalons, prix du devis.

Saône-et-Loire. — 30 mars. — *Mairie de Saint-Julien-de-Civry.* — Construction d'un bureau de poste. Montant, 16.100 fr. Adjud., M. Corneloup, à Iguerande, 9 p. 100 de rabais.

Saône-et-Loire. — 6 avril. — *Mairie de la Guiche.* — Restauration de l'école des garçons. Montant, 28.500 fr. Soumissionnaires : MM. Bontemps jeune, prix du devis. — MM. Augrand, 7 p. 100. — Maître frères, 8 p. 100. — Chémardin, 8 p. 100. — Alevéque, 7 p. 100. — Adjud., M. Dessolin, à Vérosvres 11 p. 100 de rabais.

Savoie. — 1^{er} mars. — *Préfecture.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Alimentation en eau potable des écoles et du chef-lieu de la commune ed Saint-Offenge-Desons. Montant, 6.303 fr. — Soumissionnaires : MM. F. Triquet, 6 p. 100. — E. Gibello, 14 p. 100. — Adjud., M. Joseph Sella-Piazza, à Aix-les-Bains, 15 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Appropriation des bâtiments scolaires de la commune d'Aiguebelette. Montant, 10.250 fr. — Soumissionnaires : MM. L. Ribatto, 5 p. 100 d'augmentation. — F. Berthet, 2 p. 100. — L. Serraz, 3 p. 100. — Adjud., M. Célestin Droguet, à la Compote, 6 p. 100 de rabais.

Savoie. — 1^{er} mars. — *Sous-préfecture de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Commune d'Avrieux. — Alimentation en eau potable. Montant, 31.000 fr. — Soumissionnaires : MM. S. Magnin, 2 p. 100 d'augmentation. — J. Pilotaz, 9 p. 100 d'augmentation. — A. Collet; Aulas et Vidal; G. Rossatti, 1 p. 100. — Et. Rossetti, 3 p. 100. — Ant. Tarro; E. Goron, 4 p. 100. — P. Tosi, 5 p. 100. — Adjud., M. Ange Scaramiglia, à Modane, 8 p. 100 de rabais.

Savoie. — 17 mars. — *Sous-préfecture de Moutiers.* — Saint-Bon. Chemin n° 2. Montant, 4.400 fr. Soumissionnaire : M. Botalla, 5 p. 100. — Adjud., M. Becchia, à Aimé, 6 p. 100 de rabais.

Vaucluse. — 16 mars. — *Mairie de Piolenc.* — Agrandissement du groupe scolaire. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, plâtrerie et couvertures. Montant, 6.444 fr. 39. — Adjud., M. Paul Ladet, à Saint-Gervais (Gard), 10 p. 100 de rabais. — 2^e lot. Menuiserie, ferronnerie et matériel scolaire. Montant, 2.144 fr. 57. Adjud., M. Théodore Rénares, à Piolenc, 20 p. 100 de rabais.

MISES EN ADJUDICATION

Rhône. — Vendredi 2 mai, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Vente par adjudication publique, sur soumissions cachetées, des matériaux à provenir de la démolition des immeubles communaux situés 18, 20 et 22, rue de la Tourette, et 1, rue Ornano. Mise à prix, 500 fr. — Le pli global contenant les certificats et la soumission devra obligatoirement être adressé au Maire de

Lyon, par la poste, recommandé et de façon à arriver à l'Hôtel de Ville au plus tard le mercredi 30 avril 1913, à 5 heures du soir. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs à la vente des matériaux dont il s'agit, sont déposés à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Rhône. — Mercredi 14 mai, 5 h. — *Mairie de Lyon.* — Aménagement du Muséum d'histoire naturelle dans les anciens bâtiments du Palais de Glace. Installation de vitrines. Concours public. — Les plans et cahiers des charges sont déposés à l'Office du Travail, hôtel de la Mutualité, place Raspail, où les intéressés pourront en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir. En outre, tous autres renseignements pourront être fournis aux intéressés par M. Tony Blein, architecte, directeur des travaux, cours de la Liberté, 74, à Lyon, et par M. le Conservateur du Muséum, au Palais des Arts.

Rhône. — Mercredi 14 mai, 3 h. 1/2. — *Mairie de Lyon.* — Construction d'un égout rue d'Alger et rue Dugas-Montbel, entre le cours Suchet et la rue Gilibert. Adjudication, en un seul lot, des travaux évalués à la somme de 11.788 fr. — Les devis, plans et cahier des charges relatifs auxdits travaux sont déposés au Bureau des Renseignements, à l'Office du Travail, Hôtel de la Mutualité, place Raspail, où chacun sera admis à en prendre connaissance, tous les jours non fériés, de 9 heures du matin à 5 heures du soir.

Ain. — Jeudi 24 avril, 2 h. — *Sous-préfecture de Trévoux.* — Entretien des ponts suspendus pendant cinq années. Montant annuel. — 1^{er} lot. Pont de Beauregard sur la Saône. Montant, 2.500 fr. Cautionnement, 100 fr. — 2^e lot. Pont Saint-Bernard sur la Saône. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 90 fr. — 3^e lot. Pont de Montmerle sur la Saône. Montant, 1.800 fr. Cautionnement, 70 fr. — 4^e lot. Pont de Trévoux sur la Saône. Montant, 2.700 fr. Cautionnement, 100 fr. — 5^e lot. Pont de Chazay-sur-Ain, sur l'Ain. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 40 fr. — 6^e lot. Pont de Jons-Niévroz sur le Rhône. Montant 1.040 fr. Cautionnement, 40 fr. — 7^e lot. Pont de Port-Galland-sur-l'Ain. Montant, 1.000 fr. Cautionnement, 40 fr. — Visa par M. l'agent voyer en chef. — Renseignements à la mairie.

Allier. — Dimanche 27 avril, 2 h. — *Mairie de Saint-Victor.* — Construction d'un pont de 4 mètres sur le ruisseau du Ris-Bertrand et redressement du chemin n° 9, sur 123 mètres. Montant, 9.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Chaboureaux, agent voyer d'arrondissement à Montluçon. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, avant 4 heures du soir. Renseignements à la mairie et chez l'agent voyer.

Allier. — Dimanche 27 avril, 2 h. — *Mairie de Varennes-sur-Tèche.* — Construction du chemin vicinal ordinaire n° 5-6, sur 2,109 m. 54. Montant, 18.500 fr. Cautionnement, 600 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Freyssinet, ingénieur voyer, à Moulins. — Les soumissions devront être déposées la veille de l'adjudication, à 4 heures du soir. — Renseignements dans les bureaux de M. Girodin, conducteur voyer à Jaligny.

Ardèche. — Mercredi 23 avril, 11 h. — *Mairie d'Annonay.* — Ouverture d'un passage allant du chemin des Terres à la rue de la Vallette. Montant, 6.991 fr. 16. Cautionnement, 300 fr. — Renseignements à la mairie.

Basses Alpes. — Avant le 1^{er} mai, 5 h. — *Mairie de Riez.* — Hospice de Riez. Installation du chauffage central. Montant, 8.200 fr. Cautionnement, 400 fr. — Les demandes accompagnées des pièces devront parvenir avant le 1^{er} mai, à 5 heures du soir. — Renseignements dans les bureaux de l'hospice.

Doubs. — Vendredi 25 avril, 14 h. — *Mairie de Besançon.* — Service du génie. Travaux à exécuter pour la construction d'un hangar à voitures au polygone du génie de Besançon. — 1^{er} lot. Terrassements, maçonneries, pavages, travaux en ciment. Montant, 19.500 fr. — 2^e lot. Couverture, charpente en bois, menuiserie. Montant, 28.000 fr. — 3^e lot. Charpente en fer, ferronnerie, serrurerie. Montant, 38.000 fr. — Les pièces nécessaires pour être admis à concourir devront être fournies avant le 15 avril 1913, au chef du génie, à Besançon. — Le cahier des charges spéciales et les pièces du marché sont déposés à la chefferie du génie de Besançon, place de l'Etat-Major, où on peut en prendre connaissance. — Pour tous autres renseignements, consulter les affiches.

Doubs. — Vendredi 2 mai, 10 h. 3/4. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot. Baume-les-Dames. Adduction d'eau potable. Montant, 105.190 fr. 48. Cautionnement, 3.550 fr. — 2^e lot. Construction d'une dalle en ciment armé. Montant, 6.098 fr. Cautionnement, 210 fr. Visa par MM. Sauterey, architecte à Dôle, et Baudson, ingénieur à Saint-Loup-sur-Semouse, huit jours avant l'adjudication. — Renseignements à la sous-préfecture.

Doubs. — Vendredi 2 mai, 11 h. — *Sous-préfecture de Baume-les-Dames.* — Travaux communaux. — Guyans-Vennes et Vennes. Construction d'un cimetière intercommunal. Montant, 33.147 fr. 51. Cautionnement, 1.150 fr. Auteur du projet, M. Cellard, architecte à Besançon. — 2^e lot. Vercel. Réparations aux édifices communaux. Montant, 4.174 fr. 71. Cautionnement, 150 fr. Auteur du projet, M. Michel, architecte à Besançon. — 3^e lot. Médière et la Prêtière. Réparations à la toiture de l'église intercommunale de Médière. Montant, 3.019 fr. 05. Cautionnement, 110 fr. Auteur du projet, M. Surleau, architecte à Montbéliard. — 4^e lot. Vellerot-les-Vercel. Réparations à la maison d'école. Montant, 4.605 fr. 11. Cautionnement, 160 fr. Auteur du projet, M. Langlois, architecte, à Maiche. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par les auteurs des projets. — Renseignements à la sous-préfecture.

Haute-Saône. — Dimanche 27 avril, 11 h. — *Mairie de Montbozon.* — Transformation d'une partie des halles en bureau de poste. Montant, 15.110 fr. 20. — Renseignements à la mairie.

Isère. — Dimanche 20 avril, 10 h. — *Mairie de Lans.* — Construction d'une école mixte au hameau des Hérauts. Montant, 16.625 fr. 73. Caution-

nement, 1.200 fr. — Renseignements à la mairie et chez M. Chatrousse, architecte départemental, 5, rue Lesdiguières, à Grenoble.

Savoie. — Samedi 26 avril, 10 h. 1/2. — *Mairie de Saint-Jean-de-Maurienne.* — Travaux communaux. — 1^{er} lot Elargissement de la rue Bonrieux. Montant, 8.400 fr. Cautionnement, 350 fr. — 2^e lot. Consolidation des berges aux abords de la prise d'eau de la Grolière. Montant, 1.908 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Carle, architecte. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Samedi 26 avril, 10 h. — *Préfecture.* — Adjudication de travaux communaux et vicinaux. — I. Travaux d'agrandissement du cimetière de Bissy. Projet dressé par M. V. Denarié, architecte à Chambéry. Montant, 6.895 fr. 47. Honoraires de l'architecte, 344 fr. 75. Total, 7.240 fr. 22. Caut., 400 fr. Frais, 200 fr. — II. Construction d'un chemin rural à Bissy, entre le chemin vicinal ordinaire n° 1 et le chemin d'intérêt commun n° 14. Projet dressé par M. Dubettier, architecte à Chambéry. Montant, 2.282 fr. 49. A valoir, 717 fr. 51. Honoraires de l'architecte, 150 fr. Total, 3.150 fr. Cautionnement, 200 fr. Frais, 150 fr. — III. Chemin vicinal ordinaire n° 6, du Grand-Ariétaz, entre le passage à niveau n° 42 du P.-L.-M. et le chemin vicinal ordinaire n° 4, sur 376 mètres, à Bissy. Montant, 2.761 fr. 97. A valoir, 788 fr. 03. Total, 3.550 fr. Cautionnement, 250 fr. Frais, 150 fr. — On pourra prendre connaissance des pièces des projets à la préfecture (2^e division, 2^e bureau).

Savoie. — Jeudi 24 avril, 10 h. — *Mairie de Chambéry.* — Travaux communaux. 1^o Réfection et agrandissement de la maison du jardinier au parc de Lémenc. — 1^{er} lot. Maçonnerie. Montant, 4.300 fr. Cautionnement, 250 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Montant, 5.300 fr. Cautionnement, 300 fr. — 3^e lot. Menuiserie. Montant, 1.450 fr. Cautionnement, 150 fr. — 4^e lot. Ferronnerie, quincaillerie. Montant, 1.100 fr. Cautionnement, 120 fr. — 5^e lot. Plâtrerie, peinture. Montant, 1.400 fr. Cautionnement, 150 fr. — 2^e Construction d'une serre au parc de Lémenc. Montant, 2.180 fr. Cautionnement, 150 fr. — Renseignements à la mairie.

Savoie. — Lundi 28 avril, 10 h. — *Sous-préfecture de Moûtiers.* — Aménagement d'une école primaire supérieure et d'une école primaire élémentaire de garçons. — 1^{er} lot. Maçonnerie, plâtrerie, peinture. Montant, 43.356 fr. 35. A valoir, 1.941 fr. 60. Total, 45.297 fr. 95. Cautionnement, 2.168 fr. Frais, 650 fr. — 2^e lot. Charpente et couverture. Mont., 12.023 fr. 20. A valoir, 700 fr. Total, 12.723 fr. 20. Cautionnement, 600 fr. Frais, 180 fr. — 3^e lot. Menuiserie et mobilier scolaire. Montant, 11.506 fr. 20. A valoir, 577 fr. 30. Total, 12.083 fr. 50. Cautionnement, 575 fr. Frais, 175 fr. — 4^e lot. Serrurerie, zinguerie, vitrerie, etc. Montant, 18.195 fr. 90. A valoir, 1.005 fr. 40. Total, 19.201 fr. 30. Cautionnement, 900 fr. Frais, 320 fr. — Visa, huit jours avant l'adjudication, par M. Meuley, architecte, à Moûtiers. — Les soumissions devront parvenir ou être déposées le 26 avril, avant 5 heures du soir. — Renseignements à la sous-préfecture.

Var. — Dimanche 27 avril, 3 h. — *Mairie de Gonfaron.* — Construction d'une gendarmerie. — 1^{er} lot. Terrasse, maçonneries. Montant, 20.550 fr. Cautionnement, 616 fr. 50. — 2^e lot. Menuiserie. Montant, 2.900 fr. Cautionnement, 87 fr. — 3^e lot. Ferronnerie, serrurerie. Montant, 2.800 fr. Cautionnement, 84 fr. — 4^e lot. Plomberie. Montant, 100 fr. Cautionnement, 33 fr. — 5^e lot. Peinture, vitrerie. Montant, 950 fr. Cautionnement, 28 fr. 50. — Visa par M. Maurel, architecte à Brignoles, huit jours avant l'adjudication. Renseignements à la mairie.

Vaucluse. — Samedi 10 mai, 2 h. — *Préfecture.* — Ponts et chaussées. Route nationale n° 100 de Montpellier à Coni. Remplacement du pont actuel sur le fuyant de Sainte-Anne au point kilométrique 22 k. 500, dans la traverse de l'Isle-sur-Sorgue par un pont à deux travées avec tablier en béton armé. Travaux à l'entreprise, 6.342 fr. 17. A valoir, 2.657 fr. 83. Total, 9.000 fr. Cautionnement, 500 fr. — Les pièces du projet seront communiquées aux entrepreneurs tous les jours, excepté les dimanches et jours fériés : 1^o dans les bureaux de la Préfecture (1^{re} division), de 9 à 12 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir ; 2^o dans les bureaux fusionnés des ponts et chaussées, rue Petite-Fusterie, 17, à Avignon, de 9 à 12 heures du matin et de 2 à 5 heures du soir.

SPECTACLES

HORLOGE-THÉÂTRE-CONCERT Relâche pour transformation et réparation de la saie. Très prochainement, reouverture.

SCALA-THÉÂTRE Tous les jours, matinée à 2 h. 1/2, soirée à 8 h. 1/2. Vues comiques et dramatiques, scènes vécues, journal des actualités, film parlants et phonoscènes. Orchestre G. Mouillon pendant les vues et les entr'actes. Spectacle de famille le plus intéressant et le meilleur marché de tous. Location, sans augmentation

CINÉMA PATHÉ-GROLÉE (6, rue Grôlée). — Tous les jours, matinée enfantine de 2 h. 1/2 à 3 h. 1/2. Deux grandes séances, à 3 h. 1/2 et 5 heures. Tous les vendredis, changement de programme. Films en couleurs. Pathé-Journal. Entrée permanente. Soirée de 8 h. 1/2 à 11 heures. Orchestre.

ROYAL-CINÉMA 20, place Bellecour. — Tous les jours, matinées sans interruption de 2 heures à 6 heures. Soirée à 8 h. 1/2. Tous les vendredis, changement de programme.

L'Imprimeur-Gérant: A. REY.

Lyon. — Imprimerie A. REY, 4, rue Gentil. — 64301

VICTOR DUPRÉ

Rue Tronchet, 69, LYON

FABRIQUE D'ABAT-JOUR

POSE DE CORDES, FOURNITURE DE LAMES ET BATONS

Réparations à prix très réduits

VENTE DE STORES

ORDINAIRES ET FANTAISIE

Store vert ordinaire, monté et placé depuis 2 francs le mètre carré

Spécialité de stores coutil monture italienne

ABAT-JOUR D'OCCASION A VENDRE

Prix exceptionnels de Bon Marché

Boîte rue de l'Hôtel-de-Ville, 29

THÉ
DES MANDARINS

Qualité extra supérieure

DÉPÔT GÉNÉRAL :

H. et F. PIROIRD Frères

10, Rue Grenette, LYON

FOURNISSEURS DE LA CONSTRUCTION

Ardoises, Tuiles, Briques, Poterie & Sable.

ARDOISES pour loitures, dalles, urinoirs, tablettes, tableaux, etc. Entrepôt : J. GUICHARD fils, seul représentant de la Commission des Ardoisiers d'Angers, chemin de Vaques, 50 bis, LYON.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries. Plâtres, Chaux, Ciments, tuyaux Grès et Boisseaux. Ardoises. Appareils sanitaires

Peinture & Plâtrerie

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52. — Lyon. — Fabrique de plâtre de Lyon, entrepôt général des Tuileries, chaux, ciments. Ardoises. Appareils sanitaires.

Ciments, Chaux, Plâtre, Bitume & Pavés

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Ciments de Grenoble. Chaux et plâtres. Entrepôt général des Tuileries. Appareils sanitaires.

Granits

ARCHITECTES, ENTREPRENEURS, demandez vos travaux en Granit ordinaire ou de luxe à FAGA et C^o, 6, rue Nouvelle, Paris (IX^e), seul concessionnaire des Carrières de Granit Antique de Bourgogne

Céramique

PRODUITS CÉRAMIQUES, PROST FRÈRES, fabricants Jean-Claude PROST, succ^{es}, à la Tour-de-Salvagny (Rhône). Magasins et bureaux à Lyon, quai de Bondy, 16. Spécialité de tuyaux en terre cuite et tuyaux en grès pour conduites d'eau et pour bâtiments. Appareils pour sièges inodores, panneaux et carreaux en faïence etc. — Succursale à St-Etienne, rue de la Préfecture, 22.

FAVRE FRÈRES, quai de Serin, 50, 51, 52, Lyon. Entrepôt général des Tuileries, Plâtres. Tuyaux Grès et Boisseaux, Ardoises. Appareils sanitaires.

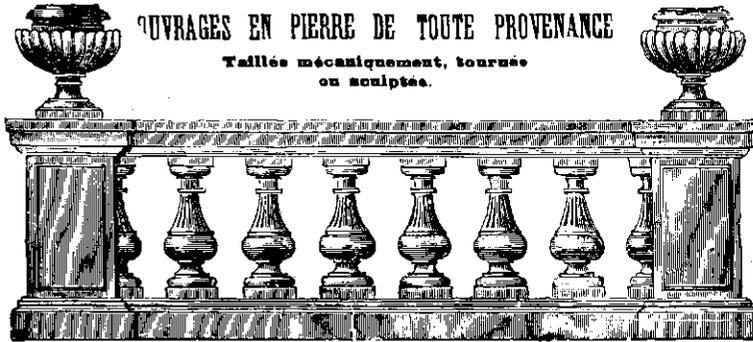
F. LAUZUN & C^{IE}

BOURG-SAINT-ANDÉOL (Ardèche)

CARRELAGE MOSAIQUES, GRANITÉS ET INCRUSTÉS DE MARBRE

OUVRAGES EN PIERRE DE TOUTE PROVENANCE

Taillées mécaniquement, tournées
ou sculptées.



BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

BALUSTRADES

à partir de 10 francs le mètre courant

Envoi franco de l'Album

COFFRES-FORTS BAUCHE

INCOMBUSTIBLES, INCROCHETABLES, IMPERFORABLES

Résistant aux effractions modernes

Seule Succursale à LYON : 7, Rue Président-Carnot
CATALOGUE FRANCO

CIMENTS DE LA PORTE DE FRANCE

MADIOT & BRÉDY

CONCESSIONNAIRES POUR LE RHONE

31, Rue de la Corderie, LYON-VAISE

CIMENTS. — CHAUX HYDRAULIQUES. — PLATRES. — LATTES.

BRIQUES. — PLATRES DE PARIS. — DALLES EN CIMENT

TUYAUX GRÈS ET POTERIE

TUILES, marques "BOURGOGNE SUPÉRIEURE" et "CHARAVAY"

CHAUFFAGE HYGIÉNIQUE

PAR L'EAU CHAUDE ET LA VAPEUR A BASSE PRESSION
pour CHATEAUX, HOTELS, HABITATIONS, SERRES

Ancienne Maison DREVET & Fils, Constructeurs

L. DROGOZ, Successeur

LYON - 63, Rue de la Villette - LYON

LA REPRODUCTION INSTANTANÉE DE PLANS & DESSINS

Procédé DOREL, de Paris

Traits noirs et couleurs sur fond blanc (papier et toile à calquer, Canson, Wathman) d'après calques

à l'encre de Chine. **ACHARD & C^{IE}** 3, rue Fénelon - LYON - Téléph. 37.72

ABONNEMENT ET PUBLICITÉ SANS FRAIS

A l'Agence Fournier, 14, rue Confort, LYON

Chauffage Central AU GAZ

CHAUDIÈRE "RAMASSOT"

Brevetée S. G. D. G. (France et Etranger)

La plus haute récompense de la Société technique
de l'Industrie du Gaz en France

(Congrès du Gaz, Paris 1910)

Medaille d'Or, Exposition de Bruxelles 1910

J. VISSEUX

87, 88, 89, Quai Pierre-Scize

LYON

Téléphone 25.51
25.52

Maison à PARIS

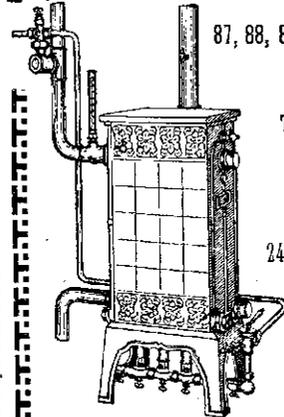
24, rue des Petites-Ecuries

Téléph. 169.76

Renseignements

et

Notices sur demandes



NOMBREUSES RÉFÉRENCES FRANCE & ÉTRANGER

A VENDRE

LYON-MONPLAISIR. — TERRAIN BIEN PLACÉ

On préferait pour construire

S'adresser n° 696, AGENCE FOURNIER, Lyon.

Les Célèbres REVÊTEMENTS JOSZ CRÉÉS EN 1885



MARQUE DÉPOSÉE

Métal-émail inaltérable
pour murs et plafonds

DÉCORATIF, HYGIÉNIQUE
LAVABLE, DURABLE
INALTÉRABLE

Pour salles bains, toilettes,
cuisines, W.-C., vestibules,
salles machines, cabines na-
vires et hôpitaux, etc.

INSTALLATION MODERNE DE MAGASINS

Economie sur Faïences, Marbres, etc., 30 à 75 %.

FOURNISSEUR : Etat, Marine, Guerre, Assis-
tance publique, Chemins de fer P.-L.-M., P.-O.,
Génie Militaire, Ministères, Hospices Civils et
Militaires, C^{ie} Transatlantiques, Banques, etc.

100.000 Installations en France

**HORS CONCOURS
5 GRANDS PRIX
28 MÉDAILLES OR**

26 Années de Références

Envoi de Catalogues franco sur demande

16, RUE RÉPUBLIQUE - LYON - Tél. 61-17

(SE MÉFIER DES CONTREFAÇONS)

IMPRIMERIE A. REY

Travaux commerciaux et administratifs

AFFICHES D'ADJUDICATIONS

Rue Gentil, 4, LYON